

# Nos honoraires d'agence immobilière 65

Les honoraires d'agence immobilière, c'est le mode de rémunération pratiqué dans l'immobilier. Nous allons vous fournir un service immobilier en échange, pour vous aider à vendre ou à acheter. En général nous précisons ces honoraires dans l'annonce du bien à vendre.

## La rémunération de nos services immobiliers

Vous allez choisir de vendre un bien immobilier avec JP Immobilier 65, nous allons vous apporter notre expertise et vous faire gagner du temps. Nous allons rédiger l'annonce, activer notre réseau, vous mettre en relation que vous soyez l'acquéreur ou le vendeur et bien entendu d'organiser autant de visites que nécessaire. Ce travail de terrain, doublé d'une visibilité de votre bien sur les supports de communication de l'agence nous sera alors rémunéré sous forme d'honoraires, **ou frais d'agence**.

## Le montant des honoraires JP Immobilier 65

Nos honoraires sont variables à la différence de ce que l'on peut trouver dans certaines professions : les honoraires versés au notaire par exemple, sont encadrés par la loi. Vous pourrez remarquer que nous appliquons un pourcentage dégressif. Vous l'aurez compris, plus votre bien immobilier est cher, moins la part de nos honoraires sera élevée. Notre obligation en tant qu'agence immobilière est d'exprimer nos honoraires toutes taxes comprises (TTC), et de les afficher de manière lisible dans nos locaux.

- Jusqu'à 100 000 € => 10 % TTC
- De 100 000 à 150 000 € => 9 % TTC
- De 150 000 à 200 000 € => 8 % TTC
- De 200 000 à 250 000 € => 7 % TTC
- De 250 000 à 300 000 € => 6 % TTC
- Au delà de 300 000 € => 5 % TTC